

NE_GERICHTE ARMC.2017.73 vom 12. Juli 2012

NE Tribunal cantonal, 2012-07-12, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ne_gerichte_ARMC.2017.73_d20120712

FR: NE_GERICHTE ARMC.2017.73 du 12 juillet 2012

IT: NE_GERICHTE ARMC.2017.73 del 12 luglio 2012

Regeste

Bail. Frais accessoires. Fardeau de la preuve dans une procédure régie par la maxime inquisitoire sociale. Dépens.

Erwägungen

E. 1

dans les autres litiges portant sur des baux à loyer et à ferme d'habitations et de locaux commerciaux et sur des baux à ferme agricoles,

2.dans les autres litiges portant sur un contrat de travail.

E. 2

Le tribunal établit les faits d'office: a. dans les affaires visées à l'art. 243, al. 2; b. lorsque la valeur litigieuse ne dépasse pas 30 000 francs: 1. dans les autres litiges portant sur des baux à loyer et à ferme d'habitations et de locaux commerciaux et sur des baux à ferme agricoles, 2.dans les autres litiges portant sur un contrat de travail.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.